

**EPCC – ÉESI**

**Conseil d'administration du 3 juillet 2026**

**Délibération n°21-2026**

\*\*\*

**PORTANT CREATION D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE L'ÉESI**

**Le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle – École européenne supérieure de l'image ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-9 et R. 251-35, R. 252-41 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail peut être créée au sein du comité social territorial dans les collectivités et établissements publics employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 agents et 199 agents,

Considérant les risques professionnels particuliers au sein de la collectivité ou de l'établissement public ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

Article 1er : De créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial, en raison de risques professionnels particuliers.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 3.

Article 3 : De fixer le nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée à 3.

Article 4 : De fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité ou de l'établissement public au sein de la formation spécialisée à 3 et un nombre égal de représentants suppléants.

Article 5 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

La délibération est adoptée par 16 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Fait à Angoulême, le 3 juillet 2026

*Gilbert Pierre-Justin*

Le président

Gilbert PIERRE-JUSTIN

